

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD5

présenté par

M. Brun

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa, substituer aux mots :

« contre les changements climatiques »

les mots :

« en faveur de la préservation du climat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 2 septembre 2002 à Johannesburg, le Président Chirac déclarait « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre ». Il avait ajouté « nous avons devant nous, je crois, cinq chantiers prioritaires. Le changement climatique d'abord. Il est engagé du fait de l'activité humaine. Il nous menace d'une tragédie planétaire. Il n'est plus temps de jouer chacun pour soi. ».

Les Présidents de la République qui se sont succédés depuis ont marché dans ses pas. Nicolas Sarkozy tout d'abord qui avec le Grenelle de l'environnement porté par Jean-Louis Borloo a affirmé clairement que « les Français attendent une grande ambition écologique ». François Hollande ensuite qui lors de la COP 21 qui a su dire au monde qu « c'est au nom de la justice climatique que nous devons agir ».

Il s'agit là d'un chantier de longue haleine et c'est tout à l'honneur de notre pays d'être en pointe sur la sensibilisation des enjeux du changement climatique.

Le Ministre de l'écologie a récemment déclaré que « Nous n'avons pas perdu la guerre, nous avons encore les cartes en main, mais pour un temps très court ».

L'inscription de cette action dans le champs du domaine législatif doit être saluée. Comme l'indique l'exposé des motifs du présent projet il est important que notre Loi Fondamentale puisse traduire ce

choix de la Nation en confiant au législateur la responsabilité de définir les principes fondamentaux de l'action contre les changements climatiques.

La formulation retenue par le présent projet est cependant marquée par une approche négative. Ne soyons pas sur la défensive, passons à l'offensive avec une formulation positive qui nous engage. C'est pourquoi, le présent amendement vise à substituer les mots « en faveur de la préservation du climat » aux mots « contre les changements climatiques ».